

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Quatrième réunion APIRG du Sous-groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aéroports****(AAO SG/4), Réunion virtuelle, 16 - 18 août 2021****Point 3 de l'ordre du jour : Planification et mise en œuvre****Point 3.1 : Projets liés à l'espace aérien (Sécurité, Capacité et Efficacité).****RAPPORT SUR LE PROJET DE RÉVISION DE L'ATTRIBUTION DES CODES SSR AFI (ASCAAR)***(Note présentée par l'équipe du projet ASCAAR)***RÉSUMÉ**

ASCAAR est le projet prioritaire n° 3 de la Région AFI conçu afin de réviser l'allocation et la méthode d'attribution des codes SSR dans la région AFI. Le projet est coordonné par l'OACI et géré par l'Équipe du projet créé à travers la méthodologie de l'APIRG afin de s'assurer que des codes SSR adéquats sont disponibles auprès des FIR/blocs d'espace aérien en vue de leur assignation aux aéronefs de manière sûre, efficace et efficiente.

L'équipe du projet s'est appuyée sur les orientations fournies par l'OACI pour créer plusieurs zones participantes (PA) contrairement au modèle à zone (PA) unique existant.

Toutes les FIR/États de la Région AFI ont reçu des codes SSR à attribuer aux vols internationaux et domestiques.

Les aéronefs conserveront le code international qui leur est attribué au-delà des limites de la FIR ou des frontières nationales d'une PA donnée et ne le changeront qu'en sortant de la PA.

Les aéronefs auxquels des codes nationaux sont attribués les conserveront uniquement à l'intérieur de la FIR donnée.

Le projet a atteint l'étape de test et la date de lancement pour tous les États dans la zone AFI dotés du radar de surveillance secondaire (SSR) est fixée au 7 octobre 2021.

RÉFÉRENCE(S) :

1. Exigences opérationnelles pour CNS (OPREC) et projets prioritaires liés au RVSM et à la sécurité opérationnelle ATS (ROSATS)
2. Doc 4444 de l'OACI – *PANS ATM*
3. Annexe 10 de l'OACI, Vol. IV

Objectif (s) stratégique (s) connexe (s) de l'OACI :

1. Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale

2. Augmenter la capacité et améliorer l'efficacité du système de l'aviation civile mondial

1. INTRODUCTION

1.1 Les membres de l'équipe du projet ASCAAR mis sur pied par le Sous-groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aéroports sont :

Kenya – Président
Botswana – Membre
Côte d'Ivoire – Membre
Ghana – Membre
Afrique du Sud – Membre
Nigéria – Membre
Sénégal – Membre
ASECNA – Membre
IATA – Membre
CANSO – Membre
IFATCA – Membre
Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est – Organisation invitée
EUROCONTROL – Organisation invitée

1.2 Le nouveau plan d'attribution des codes devrait fournir aux FIRs de la Région AFI un moyen de coordonner l'utilisation des 4096 codes SSR en Mode A/3 de la manière la plus sûre, la plus efficace et la plus économique.

1.3 Deux réunions en présentiel ont été tenues en mai 2018 et en janvier 2020 à Nairobi (Kenya). Le reste des travaux s'est déroulé en ligne.

2. ANALYSE

2.1 L'équipe a actualisé le Plan de gestion des codes SSR (CMP) de la zone AFI ainsi que les normes, afin de rendre les codes disponibles dans tous les espaces aériens et améliorer l'utilisation et la disponibilité de chaque code ainsi qu'il suit :

- a) Rationaliser l'attribution des codes intra FIR au sein des différents blocs d'espace aérien.
- b) Renforcer l'efficacité de l'utilisation des codes SSR.

2.2 Le processus d'attribution des codes SSR garantit que :

- a) des codes SSR sont attribués à tous les États/FIR/blocs d'espace aérien ;
- b) les codes ne sont pas attribués plusieurs fois au sein des États/FIR/blocs d'espace aérien.
- c) les systèmes d'attribution/partage de codes entre FIR/blocs d'espace aérien sont pris en compte.
- d) les préoccupations relatives à l'interopérabilité des systèmes CNS/ATM sont résolues.

2.3 Afin de résoudre les préoccupations liées à la sécurité, le processus s'est assuré :

- a) Qu'il n'y a pas de conflit dans l'attribution des codes.
- b) De la disponibilité des codes SSR à attribuer aux États et aux aéronefs.
- c) De la distribution équitable des codes SSR attribués.

2.4 Le concept de plusieurs zones participantes (PA) constitué de quatre (04) PA : Centre, Est, Sud et Ouest a été proposé par l'équipe du projet, accepté par la réunion AAO-SG/2 en juin 2018 et formellement adopté par la réunion APIRG/22 en 2019.

2.5 Comme convenu par la réunion APIRG/22, un atelier s'est tenu en janvier 2019 au Bureau ESAF de l'OACI à Nairobi (Kenya). Y ont pris part 74 participants provenant de la Région AFI et les questions liées à l'attribution de nouveaux codes ont été finalisées.

2.6 Suite à l'achèvement des processus internes à l'OACI sur la proposition d'amendement, la date du 7 octobre 2021 a été proposée pour l'entrée en vigueur, avec les 60 premiers jours comme période d'essai afin de résoudre d'éventuelles difficultés qui pourraient se présenter lors de la mise en œuvre. Tous les États/FIR qui utilisent le radar de surveillance secondaire (SSR) sont appelés à respecter les dates de mise en œuvre indiquées dans la lettre de l'OACI adressée aux Etats ES AN 4/27-0175 du 8 juin 2021.

2.7 Dans le but de renforcer le processus de mise en œuvre du projet, des coordonnateurs des PA ont été désignés par l'équipe du projet afin de promouvoir les activités dans leurs PA respectives, comme suit :

- a) Ouest – Ghana
- b) Centre – ASECNA et RD-Congo
- c) Sud – Afrique du Sud
- d) Est – Kenya

2.8 Les États sont invités à se préparer pour la période d'essai ; en procédant à la révision et à la mise à jour des équipements, des procédures et de la documentation, en formant le personnel concerné et en notifiant aux utilisateurs l'essai planifié.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des progrès enregistrés par l'équipe-projet dans la mise en œuvre du projet ASCAAR et de la date prévisionnelle de mise en œuvre.
- b) Demander aux États de se préparer pour la période d'essai qui débutera le 7 octobre 2021.
- c) Demander aux coordonnateurs nationaux de collaborer avec les coordonnateurs de leurs PA respectifs pour une mise en œuvre effective (entrée en vigueur le 7 octobre 2021).
- d) Compiler et soumettre à l'OACI les retours d'information sur l'essai, y compris les modifications qui obligent à apporter des changements au CMP SSR.

-----FIN-----